



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de règlement numéro 520-2018 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin d'agrandir la zone 91-Af à même une partie de la zone 90.1-I, de modifier la marge de recul avant dans la zone 82-M et d'interdire l'industrie extractive dans la zone 38-Af.

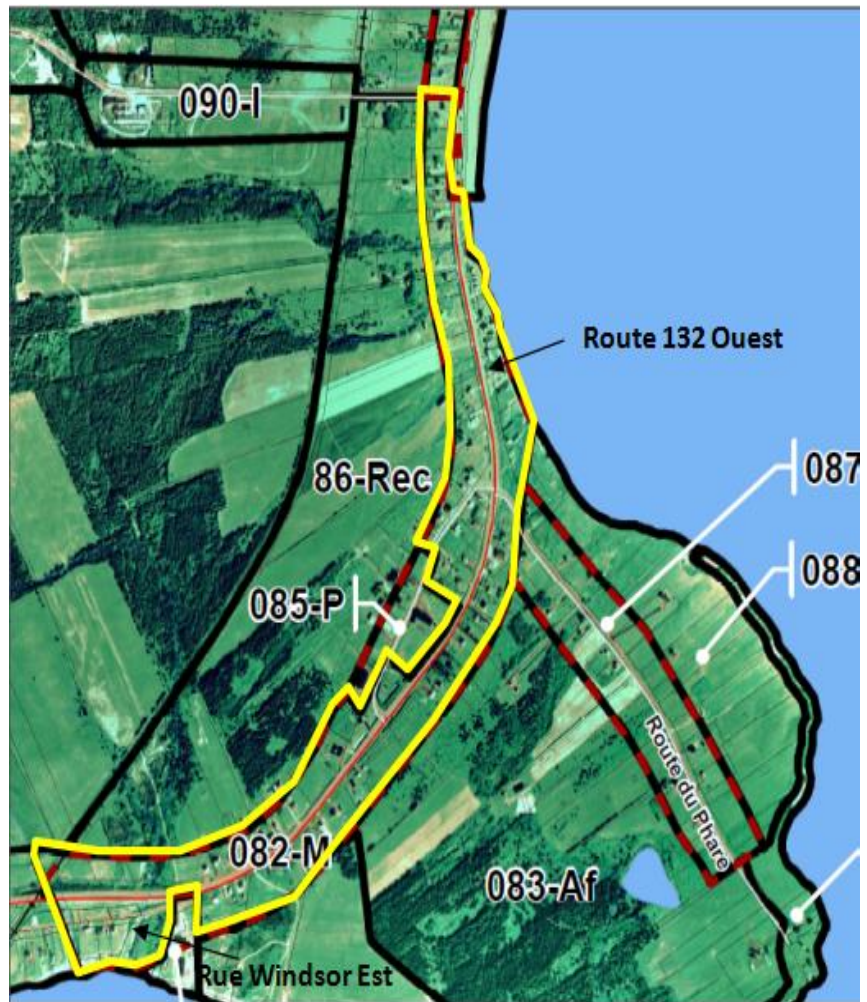
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé :

1. **QUE** lors d'une séance qui s'est tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** le projet de règlement vise les zones 91-Af, 90.1-I, 82-M et 38-Af, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

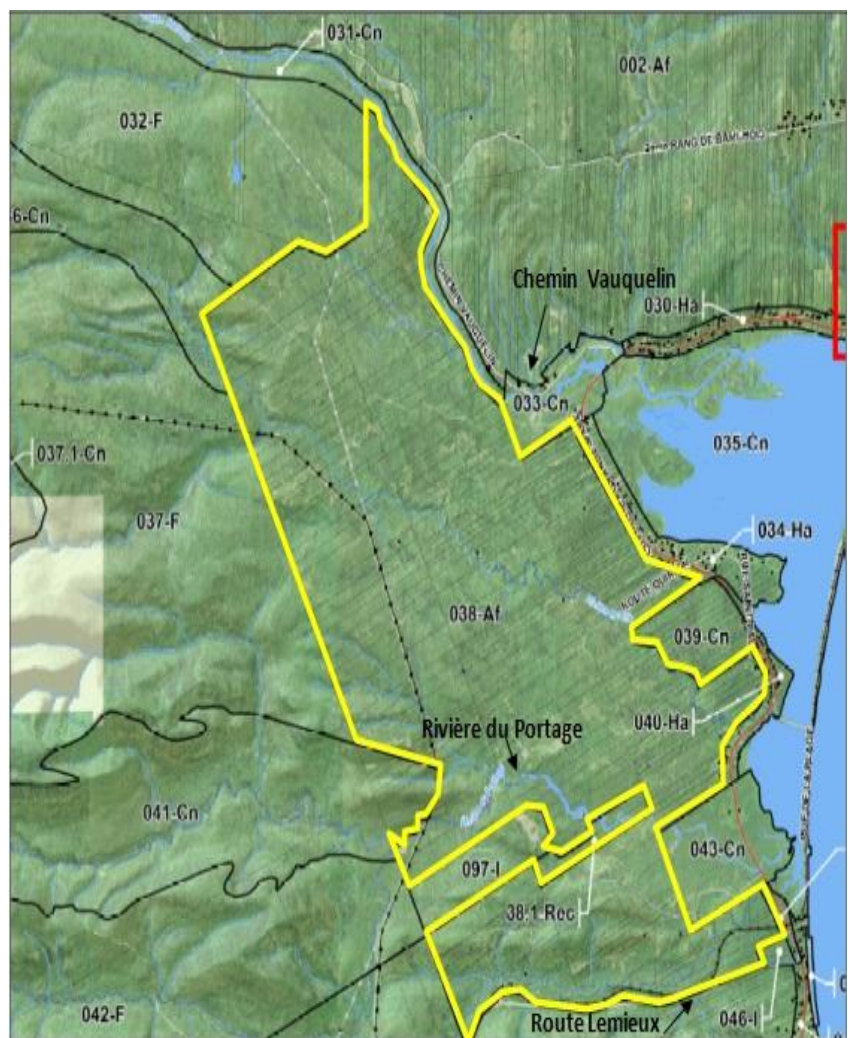
Zones 91-Af et 90.1-I



Zone 82-M



Zone 38-Af



3. **QUE** ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
4. **QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, situé au 137, route 132 Ouest, le **19 avril 2018**, à **19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
5. **QU'**au cours de cette assemblée, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;
6. **QUE** le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Percé, au bureau de la soussignée, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 4 avril 2018.

**Gemma Vibert,
Greffière**